

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2010-04-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6^e jour du mois d'avril 2010 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Lina Lacharité, François Parenteau, Roger Tessier, Félix Courchesne et Jocelyn Verrier

Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière, est présente.

(10-04-66) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(10-04-67) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1^{er} jour du mois de mars 2010 soit accepté tel que rédigé.

(10-04-68) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Félix Courchesne et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'avril 2010 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
5130	Cégep St-Laurent	Formation inspecteur	756.26\$
5131	COGEBY	Adhésion 2010	50.00\$
5132	Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc	Commandite pour conférence	200.00\$
5133	Bell Mobilité Inc.	Cellulaire mars 2010	39.62\$
5134	Hydro-Québec	Luminaires février 2010	331.07\$
5135	Fondation Sainte-Croix	Demande de résultat dossier CSST	31.00\$
5136	Petite Caisse	Achat timbres & frais	188.31\$
5137	Bell Canada	Lignes téléphoniques municipales mars 2010	343.09\$
5138	Sonia Blais Savoy	Reconnaissance bébé	150.00\$
5139	Carole Cloutier	Reconnaissance bébé	150.00\$
5140	Commission de la Santé et de la Sécurité au travail	Cotisation CSST 2010	2639.12\$

5141	Pauline Delude	Remboursement frais de déplacement & repas	182.69\$
5142	Eauvy M/N Inc.	#15048 Nettoyage & entretien adoucisseurs d'eau	641.70\$
5143	Équipement sanitaire Drummond	#228910 Produits de nettoyage (école)	36.85\$
5144	Julie Yergeau	Remboursement frais de déplacement	63.90\$
5145	Laboratoire d'Environnement SM	#10900377 Analyses d'eau mois de février 2010	189.63\$
5146	Lyne Tessier	Remboursement frais de déplacement	49.00\$
5147	Marché Ste-Jeanne	#4158 Achat divers	12.56\$
5148	Mégaburo	#50-0647659/50-0650996 Lecture de photocopieur Mars 2010, papeterie	206.08\$
5149	Ministère du Revenu	Remise mois de mars/pension	209.96\$
5150	Ministère du Revenu	Remise déductions à la source provinciales mois de janvier-février mars	4718.39\$
5151	MRC de Drummond	#2010-00209 Mutations février, #2010-00249 demande de permis & carton, #2010-00260 charges en inspection, versement quote part avril 2010	2642.08\$
5152	Les Pétroles Thierrien Inc.	#212299 Essence camion	86.22\$
5153	Rachel Laflamme	Remboursement frais de déplacement	77.00\$
5154	Receveur Général du Canada	Remise déductions à la source fédérales	720.41\$
5155	Richard Manseau	Remboursement repas formation	60.15\$
5156	RIGD Bas St-François	Versement avril	3716.00\$
5157	Rona	#136855-1 Pistolet pour arrosage	53.02\$
5158	Samson Bélair / Deloitte & Touche	Vérification des livres 2009	4684.31\$
5159	Serres Binette	Achat plante pour Jocelyn Verrier	70.00\$
5160	Coop St-André d'Acton	#001-716182 Asphalte Froide	1198.40\$
5161	Médias Transcontinental	ED099661 Avis public Règlement d'urbanisme	187.37\$
5162	Ventillation Ionair	#341201 Achat & inst. Échangeur d'air	1806.00\$
5163	Visa Desjardins	Achat Essence camion & Nettoyeur toilette	229.05\$
5164	Yvon Moranville Salaire employés	Roman pour biblio Mois de mars 2010	20.00\$ 5606.72\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 335

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 335.

AVIS DE RETRAIT/VENTE DES IMMEUBLES

La secrétaire-trésorière avise le Conseil municipal qu'elle a retiré l'immeuble portant le numéro de matricule 49020-8867-26-1545 qui devait aller en vente pour défaut de paiement de taxes municipales (résolution 10-03-54) étant donné que les taxes ont été payées.

(10-04-69) MODIFICATION RÉOLUTION (10-02-44) / PERMIS DE FEU

CONSIDÉRANT la résolution **PERMIS DE FEU** portant le numéro (10-02-44) et adoptée le 17 février 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution ;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Félix Courchesne

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution (10-02-44) en annulant le 5^e alinéa et le remplaçant par celui-ci:

Qu'un montant forfaitaire de douze dollars (12.\$) par permis soit autorisé et payable à la Municipalité de Durham Sud ;

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Tessier à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les bâtiments accessoires en cour avant.

(10-04-70) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 336 INTITULÉ: «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN COUR AVANT»

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 154, rue Jeanne D'Arc afin qu'il soit apporté une modification aux règlements de la municipalité afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui se retrouverait en cour avant suite à des modifications apportées à une résidence située dans la zone H6;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 336, intitulé: " Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les bâtiments accessoires en cour avant ", dont copie du second projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

PROVIENCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 336

Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les
bâtiments accessoires en cour avant

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté le règlement de zonage no 137 le 5 février 1990;

ATTENDU QUE le conseil désire régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui se retrouverait en cour avant suites à des modifications apportées à une résidence située dans la zone H6;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 6 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que le règlement de zonage no 137 soit modifié de la façon suivante:

1. L'article 3.2.8.1 est modifié en ajoutant la zone H6 à la liste des zones bénéficiant des mesures d'assouplissement prévues dans ledit article.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no _____.

Claude Bahl, maire

Julie Yergeau, dir.-gen.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant l'allumage de feux en plein air.

(10-04-71) RIGD BAS ST-FRANÇOIS / PROJET BOUES USÉES

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François est à regarder pour mettre sur pied un service de collecte et de transport des boues usées vers un site de traitement reconnu par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que ce service à comme objectif de diminuer les coûts des citoyens des municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la Régie a été présenté aux élus de la municipalité;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'aviser la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François que la municipalité de Lefebvre est favorable à ce que la Régie offre le service de collecte et de transport des boues usées.

Adoptée à l'unanimité

**(10-04-72) PRIORITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir une liste des travaux routiers prioritaires dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local pour l'année 2010;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la municipalité de Lefebvre de déterminer ses priorités dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local comme suit :

- Rechargement dans le chemin Lévesque (partie)
- Rechargement dans le chemin Lévis-Girardot (partie)
- Rechargement dans le 8^e rang (partie)
- Remplacement ponceau sur la route O'Brien
- Remplacement ponceau sur la route Caya
- Nouveau Lignage de rue 11^e rang Est et 7^e rang Ouest

Adoptée à l'unanimité

**(10-04-73) REDDITION DE COMPTES 2009 / PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

(10-04-74) NETTOYAGE DES FOURNAISES À L'HUILE

CONSIDÉRANT que les fournaises à l'huile, situées au garage municipal et à l'école primaire doivent être vérifiées à chaque année pour une mise au point;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses deux fournaises à l'huile et prenne le plan d'entretien de la compagnie "2846-2042 Québec Inc., Richard Lacharité Chauffage" au coût de cinq cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (519.88\$) incluant les taxes;

Qu'une somme de cinq cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (519.88\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-320-00-632) et (02-702-90-632).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-75) ENTRETIEN PELOUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'entretien de la pelouse sur les terrains municipaux pour la saison 2010 (du 1^{er} mai au 15 octobre) par Sylvie Montcalm, vu la qualité de service de l'an dernier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Sylvie Montcalm au montant de cinq mille cinq cent cinquante dollars (5 550.\$);

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que Sylvie Montcalm effectue l'entretien de La pelouse sur les terrains municipaux pour la saison 2010 au montant de cinq mille cinq cent cinquante dollars (5550.\$);

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec Sylvie Montcalm;

Qu'une somme de cinq mille cinq cent cinquante dollars (5 550.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-522).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-76) FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire effectuer des travaux de fauchage d'herbe en bordure des chemins sur le territoire de la municipalité vers la fin du mois de juin prochain;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre engage "Entreprise R.M. senc." relativement à l'exécution des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux avec une faucheuse rotative au taux horaire de soixante-sept dollars et cinquante cents (67.50\$/heure) plus taxes;

Qu'une somme de trois mille dollars (3 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-521).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-77) COUPAGE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au coupage de branches le long de certains chemins municipaux afin de diminuer les risques d'accidents pouvant survenir;

CONSIDÉRANT qu'il est important de couper ces branches pour un meilleur égouttement des chemins et afin de conserver la municipalité propre;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Félix Courchesne

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage "Les Entreprises Alain Bélanger et fils Inc." pour l'exécution des travaux de coupage des branches avec une faucheuse à mat télescopique, le long de certains chemins municipaux au taux horaire de soixante-dix-sept dollars (77.\$/heure) plus taxes;

Que les travaux de coupage de branches soient effectués dans le mois d'août prochain;

Qu'une somme de trois mille deux cents dollars (3 200.\$) soit allouée relativement à ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-521).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-78) DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION / NETTOYAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs pour l'exécution de travaux de nettoyage de fossés;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement à l'exécution de travaux de nettoyage de fossés;

Invitation à soumissionner :

- 2643-8515 Québec Inc. Excavation André Provencher Enr.
- 3102-8178 Québec Inc. Excavation Yergeau Enr.

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 29 avril 2010 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 29 avril 2010 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité

(10-04-79) TRAVAUX CHANGEMENT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT qu'un ponceaux de chemin doit être changé sur la route O'Brien au Nord du 11^e rang Est ;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau de chemin doit être changé sur la route Caya près du 9^e rang;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre fasse l'achat de 2 nouveaux ponceaux en plastique d'un diamètre de 18 pouces et d'une longueur de 50 pieds chacun du *Spécialiste du ponceau Inc.*;

Que l'excavation soit effectuée par «2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » avec une pelle mécanique au taux horaire de cent cinq dollars (105.\$/heure) plus taxes;

Que le transport avec un camion au taux horaire de soixante-huit dollars et cinquante-quatre cents (68.54\$ /heure) plus taxes et les matériaux (sable et pierre concassée) soient fournis par «2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » .;

Qu'une somme de quatre mille dollars (4 000.\$) soit allouée pour ces travaux, pris dans les postes budgétaires (02-320-00-622), (02-320-00-649), (02-320-01-621) et (02-320-01-629).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-80) DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION / RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs pour l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés dans la municipalité;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement à l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés;

Invitation à soumissionner :

- Constructions DJL Inc.
- Pavage Drummond Inc.
- Vallières Asphalte Inc.

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 29 avril 2010 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 29 avril 2010 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité

**(10-04-81) DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION /
RECHARGEMENT DANS DIVERS CHEMINS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre désire faire des travaux de rechargement dans le chemin Lévis-Girardot (partie), le chemin Lévesque (partie), la route Caya (partie) et le 8^e rang (partie);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs relatives aux travaux de rechargement dans le chemin Lévis-Girardot (partie), le chemin Lévesque (partie), la route Caya (partie) et le 8^e rang (partie);

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement aux travaux de rechargement dans le chemin Lévis-Girardot (partie), le chemin Lévesque (partie), la route Caya (partie) et le 8^e rang (partie) incluant la scarification, la pierre, le transport, l'épandage et la compaction;

Invitation à soumissionner :

- 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.
- 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr.

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 29 avril 2010 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 29 avril 2010 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité

(10-04-82) COMPENSATION CELLULAIRE / AIDE INSPECTEUR

CONSIDÉRANT que Monsieur Paul Guérin, aide inspecteur, utilise son cellulaire dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paul Guérin, aide inspecteur, demande une compensation de 10.\$/mois pour l'utilisation de son cellulaire;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser qu'une compensation de 10.\$/mois soit remise à Monsieur Paul Guérin;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements de 10.\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-01-331).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-83) ADHÉSION 2010-2011 COGESAF

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sollicite la municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle d'un montant de cinquante dollars (50.\$) pour devenir membre;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par la municipalité de Lefebvre de verser une contribution de cinquante dollars (50.\$) au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

QUE M. Roger Tessier, conseiller, soit nommé comme représentant de la municipalité de Lefebvre pour siéger au COGESAF;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « COGESAF » au montant de 50.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-84) REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un paiement en trop de taxes municipales pour la propriété portant le matricule 8867-65-1196 au montant de 18.92\$;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Félix Courchesne

IL EST RÉSOLU que les taxes payées en trop sur la propriété portant le numéro de matricule 8867-65-1196 soient remboursées au propriétaire;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 18.92\$.

Adoptée à l'unanimité

(10-04-85) ACHAT ENREGISTREUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter un enregistreur de voix pour le bureau municipal;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat d'un enregistreur de voix;

Qu'une somme de deux cent vingt-cinq dollars (225.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-670).

Adoptée à l'unanimité

(10-04-86) TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget ;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire- trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget :

(02-320-00-455) 3.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-515)

(02-320-01-222) 20.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411)

(02-320-01-232) 20.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411)

(02-320-01-242) 40.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411)

(02-320-01-262) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411)

(02-320-02-141) 1 910.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411).

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 6 avril 2010 _____

Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Procès-verbal du 3 mars 2010
- RIGD Bas St-François : Procès-verbaux des 22 février et 22 mars derniers
- MMQ: Service d'inspection par thermographie

(10-04-87) LEVÉE DE LA SESSION

Levée de la session proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:30 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, directrice générale
et secrétaire-trésorière